

COMMUNE DE SAULIAC SUR CELE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 FÉVRIER 2019

Présents : Daniel Bancel (pouvoir de Christian Mathieu), Michel Certhoux, Yves Segond, Anne Lompech, Marie Odile Kleitz, Caroline Salvin Yousef et Erwan Leconte.

Absents : Violaine Debelle, Christian Mathieu (donne pouvoir à Daniel Bancel) et Sébastien Ménard.

Secrétaire de séance : Erwan Leconte.

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé.

Ordre du jour :

*** DELIBERATIONS**

1/ Dépôt de dossier AD'AP (politique d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public) et prévisions des travaux.

2/ Concessions du cimetière : critères d'attribution, tarifs

*** DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

• QUESTIONS DIVERSES

.....

*** DELIBERATIONS**

1/ Dépôt de dossier AD'AP (politique d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public) et prévision des travaux.

Travaux d'accessibilité à réaliser obligatoirement selon un agenda à déterminer. Plusieurs dérogations possibles :

- impossibilité (techniquement pour les travaux, bâtiments classés, etc),
- cas de travaux trop important pour un faible usage.

La liste des travaux identifiés :

> Mairie et salle des fêtes : retouche des WC public (lavabo notamment), boucle magnétique (malentendants), panneaux stationnement réservé, escalier salle des fêtes => 1200 €

> Église et cimetière : escaliers avec main courante, cheminements et accès à l'église (techniquement impossible à rendre accessibles du fait des pentes) => 166 € (hors rampe, où nous avons 2 devis entre 600 et 1600 €)

> Chapelle : travaux de mise en accessibilité jusqu'à la chapelle trop important + mise en accessibilité des escaliers => 183 €

Ci-dessous la délibération transmise à la Préfecture.

République française

Commune de SAULIAC-SUR-CELE

Département du Lot

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 14 février 2019

Membres en exercice :

10

Présents : 7

Votants: 8

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 08/02/2019

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel BANCEL

Présents : Daniel BANCEL, Anne LOMPECH, Yves SEGOND, Marie-Odile KLEITZ, Michel CERTHOUX, Erwan LECONTE, Caroline YOUSEF SALVIN

Représentés: Christian MATHIEU par Daniel BANCEL

Excusés:

Absents: Violaine DEBELLE, Sébastien MENARD

Secrétaire de séance: Erwan LECONTE

Objet: DEPOT DOSSIER AD'AP ACCESSIBILITE ERP - D_2019_002

Objet de la délibération : Autorisation de dépôt d'une demande de validation d'un Agenda

d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour établissements recevant du public .

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014

Vu les propositions de la DDT du Lot suite à la réunion du 20 juillet 2017 à Sauliac sur Célé

Pour les sites concernés :

- 1/ Mairie et salle des fêtes
- 2/ Eglise de Sauliac sur Célé
- 3/ Chapelle Roc Traoucat
- 4/ Toilettes publiques Aire de repos

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la mise en oeuvre des conditions d'accessibilité des

établissements recevant du public pour les personnes en situation de handicap .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de validation d'un agenda d'accessibilité programmé pour les Etablissement Recevant du Public comm^{RF}Funaux
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la mission précitée et à procéder à toutes formalités et dépenses afférentes dans la limite de 2500.00 euros

Il est à noter qu'en vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication sur le panneau d'affichage de la commune de Sauliac sur

Célé

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire

Sous-Préfecture de FIGEAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 20/02/2019

046-214602997-20190214-D_2019_002-DE

2/ Concessions du cimetière

- Critères d'attribution :

Pour toute nouvelle demande, la priorité serait donnée aux habitants à l'année ou en résidence secondaire (propriétaires ou locataires)

- **Tarifs :**

En vigueur : 150 € pour 2,5 m² et 200 € pour 5 m²

Proposition de passer à 300 € pour 5 m², le double du tarif de 2,5 m².

Propositions votées à l'unanimité.

*** DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Daniel Bancel propose un tableau aux membres du Conseil pour faciliter la discussion.

Liste des programmes engagés pour 2019 :

- Rénovation de l'appartement de la Mairie (60280 €)
- Rénovation du presbytère (20000 € sur fonds propres, pas de subventions demandées, sinon obligation de mise aux normes qui doublera l'investissement)
- Aire de repos (études à hauteur de 10000 €)
- Annexe de la Mairie (4000 € architecte et aide à maîtrise d'œuvre – Mathieu Belcour)
- Travaux sur les cheminements du cimetière (6000 €)

Echanges entre les membres du Conseil :

- Même si le Presbytère n'est pas remis aux normes d'isolation en vigueur, Erwan Leconte propose que soit réalisé un diagnostic par Quercy Energies pour savoir la capacité actuelle du bâtiment. Il faut déterminer sa capacité d'isolation pour éviter tout surcoût de chauffage aux futurs occupants.
- Caroline Yousef Salvin s'interroge sur le peu de places de stationnement prévues dans les futurs plans d'aménagement de l'aire de repos (+/- 20 places). Cette capacité semble sous-estimée selon elle, qui demande à ce que soient repris les plans pour une capacité d'environ 50 places. Daniel Bancel et Yves Segond précisent que des solutions existent en bord de départementale de la Vallée, en bord de la montée vers le village ou même dans le village. Erwan Leconte partage également l'avis de Caroline. Il est proposé de revoir ce point avec les architectes responsables du dossier.
- Aménagement du cimetière : la collecte des devis n'a pas commencé. Erwan Leconte précise que Stéphane Figuié souhaite être consulté.
- Programme de rénovation de la voirie communale : Erwan Leconte s'interroge sur l'ouverture d'un programme de voirie en investissements pour remettre certaines portions à neuf et envisager la reprise de portions particulières. Les programmes à disposition avec le Grand Figeac ne permettent pas de donner suite aux besoins. La portion de route au dessus du Musée de Cuzals a été abordée, et beaucoup d'interrogations demeurent quant à la remise en état de la route par le Département.
- D'autres projets potentiels ont été abordés : création d'une aire de jeux, réfection et amélioration des gradins du jardin de la place, rénovation du garage de stockage à côté du local de chasse...

*** QUESTIONS DIVERSES**

- Courrier de Nadine RIC en rapport aux travaux forestiers sur Cuzals
Le Maire fait lecture du courrier reçu 22 décembre 2018. Nadine Ric a également été reçue courant janvier par le Maire.
Daniel Bancel se tient à la disposition de Nadine Ric afin d'être reçue avec les personnes citées dans son courrier pour échanger entre elles et avec lui.
- Courrier de la MSAP de Saint Géry

Proposition d'intervention des responsables de la MSAP lors d'un Conseil Municipal pour mieux connaître leurs prestations et services. Ils seront contactés pour trouver une date.

- Demande de signalisation et d'élagage d'Aurélien Salomon
Demande de pose d'un panneau « Campel » au croisement de la faisanderie au Mas del Rey. Le Conseil Municipal, dans son plan de signalisation précédent, avait refusé de signaler les hameaux. Il lui sera proposé de signaler l'activité (nom à déterminer), comme l'est « Garage du Célé » ou « Les Cadichons ».
Pour l'élagage, un point sera fait sur place et des solutions étudiées.
- Tarif de la salle des fêtes
Demande de Caroline Yousef Salvin d'étudier la création d'un tarif intermédiaire pour l'usage seul de la salle des fêtes communale, sans la réserve du bar (forfait).
Se pose la question d'avoir accès à la cuisine pour un besoin d'eau. Lorsque les WC seront réaménagés, l'accès à la l'eau sera simplifié. Un tarif avec forfaits pour, ou sans, la réserve du bar sera proposée lors du prochain conseil.
- Demande Jean Héreil en lien avec le site internet
Compléter la partie bibliographie sur le site web de la commune avec les ouvrages dont il est auteur.

La séance est levée à 23h00.